



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2018  
C. 13/59 – EIQ/SG – jw

### Evaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, la Municipalité vous communique le rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne telle que mise en œuvre par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) depuis 1995. A cet effet, elle a mandaté pour l'étude l'Unité de politiques locales et d'évaluation des politiques publiques de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne.

Cette étude d'envergure permet à votre Conseil d'avoir une idée exacte de la politique d'animation socioculturelle menée par la Ville de Lausanne. La Municipalité reconnaît la qualité, l'ampleur et la plus-value des prestations délivrées par la FASL. Elle partage globalement le diagnostic posé et les objectifs retenus par l'étude, en particulier en ce qui concerne la gouvernance, la nécessité d'un partenariat renforcé et le pilotage stratégique des prestations. L'amélioration du partenariat avec la FASL et les associations de quartier ainsi que le renforcement du pilotage stratégique constituent ainsi des priorités pour la Municipalité.

Les recommandations adressées à la Ville en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre des objectifs appellent encore un approfondissement de la part de la Municipalité. Celle-ci doit se positionner quant à leur bien-fondé, en particulier en ce qui concerne la coordination entre la politique d'animation socioculturelle et la nouvelle politique publique des quartiers. Au terme de cet examen, la Municipalité précisera le plan d'action qu'elle entend mettre en œuvre sur la base du rapport d'évaluation qui vous est transmis.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch